

circonscription

Année scolaire :

Affaire suivie par le conseiller ou la
conseillère pédagogique en charge
du dossier EPS de la circonscription

**Demande d'agrément pour les intervenants
extérieurs à l'éducation nationale
(personnes n'ayant pas de carte professionnelle)**

Attention : toute demande incomplète ne sera pas traitée

L'association, la collectivité :

Adresse :

représentée par M./Mme Tél.: Mél.:

ou l'auto-entrepreneur :

Adresse :

Tél.: Mél. :

La personne sollicite l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale afin qu'elle puisse apporter son concours à l'enseignement, pour l'agrément de la personne ci-dessous désignée :

Nom d'usage	<input type="text"/>	Lieu de naissance	<input type="text"/>
Nom de naissance	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>		
Adresse domicile	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Discipline d'intervention	<input type="text"/>		
Diplômes/qualifications pour l'activité concernée (joindre les photocopies)	<input type="text"/>		

Pour l'école, les écoles de

Je suis informé(e) que l'administration conduira des vérifications judiciaires concernant ma situation.

L'agrément peut être retiré si le comportement d'un intervenant perturbe le bon fonctionnement du service public de l'enseignement, s'il est de nature à constituer un trouble à l'ordre public ou s'il est susceptible de constituer un danger pour la santé ou la sécurité physique ou morale des mineurs.

« IV. L'agrément est retiré par le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur délégation du recteur. Le chef du service départemental de l'État en charge des sports et de la jeunesse en est informé. »

Date	Décision de l'IEEN pour l'IA-DASEN	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Agrément accordé sauf invalidation du FIJAISV	A <input type="text"/>
Cachet, nom et signature du représentant de la structure	<input type="checkbox"/> Agrément refusé dans les conditions définies à l'article I - 2°3° et 4° du D 312-1-2	le <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Agrément reporté après visite.	L'IEEN (NOM, Prénom)
	<input type="checkbox"/> Autorisation de débiter l'activité.	<input type="text"/>